

Impôts et Encaissement de cheque

Par Jimy, le 15/08/2013 à 12:28

Bonjour,

j'avais un bail commercial, que j'ai cédé à une connaissance de la famille, puisque pour des raisons personnels j'ai pas pu ni créer une société pour exercer. J'avais payer une garantie de six mousse loyer. donc la personne qui repris mon bail m'a donné une petite somme d'argent, et pour garder ma garantie de six mois il m'a donné un cheque de 8000 euros que j'ai versé sur le compte du bailleur.

Ma question: est ce que les 8000 euros versé sur mon compte vont être déclaré au impôts par ma banque, si oui est ce que je peux dire que c'est une libéralité ou bien un don vu qu'il n'avait pas de contre partie,

Vu que mes revenue déclarés sont à 30000 euros et le cheque à 8000 est ce que je risque un contrôle fiscal.

Merci